Canada Province de Québec District de Montréal N° : 500-11-049838-150

Cour supérieure (Chambre commerciale)

DATE:

Le 31 janvier 2019

PRÉSENT : L'honorable David R. Collier, j.c.s.

Dans l'affaire de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* :

9323-7055 Québec inc. (anciennement connue sous le nom d'Aquadis International inc.)

Débitrice

et

Raymond Chabot inc. (Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, personne désignée)

Demandeur / Contrôleur

ORDONNANCE POUR UNE TREIZIÈME PROROGATION DE LA PÉRIODE DE SUSPENSION DES PROCÉDURES

VU la Demande pour une treizième prorogation de la période de suspension des procédures présentée par le Demandeur-Contrôleur en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **Demande** »), la déclaration sous serment de Jean Gagnon déposée au soutien de celle-ci et les représentations des procureurs présents à l'audience;

EN CONSÉQUENCE, LE TRIBUNAL :

Prorogation

[1] **Proroge** la Période de suspension telle que définie à l'ordonnance initiale prononcée le 9 décembre 2015 et l'application de cette ordonnance jusqu'au 15 avril 2019;

JCOB37

Autres

- [2] **Ordonne** l'exécution provisoire de cette ordonnance nonobstant appel, sans nécessité de fournir un cautionnement;
- [3] Le tout sans frais de justice.

David R. Collier, j.c.s.